

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 36 (1964)

Heft: 7: Industrialisation du bâtiment

Artikel: Charte de Venise

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125632>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la réhabilitation de la vieille ville de Genève après que nombreuses communications eurent été faites en ce qui concerne la nécessité du renforcement de la législation de protection des monuments et paysages dans les divers pays d'Europe, la loi française pouvant être prise comme exemple.

Charte de Venise

Voici, pour terminer, la Charte de Venise, proposée par M. Pierro Gazzola, inspecteur central des Beaux-Arts, architecte en chef de Vérone et organisateur du congrès lui-même.

C'est en fait une nouvelle étape, depuis la conférence d'Athènes, réunie à l'instigation de la Société des Nations, en 1931, où des principes fondamentaux avaient été établis pour la conservation du patrimoine ancien.

Toutefois, grâce aux travaux effectués à Venise, on a été plus loin. Ce n'est plus le monument seul, isolé de son contexte, qu'il faut protéger mais bien l'ensemble, le cadre où il s'insère, le milieu qui lui donne sa pleine signification. De plus, si la restauration peut s'admettre, dans la mesure où elle revêt un caractère exceptionnel elle ne saurait se comprendre que dans une modestie vraie de l'exécutant, respectant la substance de l'édifice, s'appuyant sur des documents authentiques, refusant l'hypothèse et la fantaisie, en quelque sorte.

En préambule, la charte établie affirme :

«Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines et les considère comme un patrimoine commun. Elle se reconnaît solidairement responsable de sa sauvegarde vis-à-vis des générations futures auxquelles elle se doit de la transmettre dans toute la richesse de son authenticité. Il est dès lors essentiel que les principes qui doivent présider à la conservation et la restauration des monuments soient dégagés en commun et formulés sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.»

En ce qui concerne les travaux de restauration et la prudence qu'il faut apporter dans ce domaine, la «charte» constate justement pour la part à ne pas dépasser :

«Au-delà, tout travail de complément reconnu indispensable relève de la conception architecturale qui portera la marque de notre temps...»

«Les apports de toutes les époques, indique-t-on, à l'édition du monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration.»

Le texte se penche également sur l'affection utile des bâtiments anciens à la société. Il insiste sur les soins particuliers à apporter aux sites portant témoignage d'une civilisation particulière, comme d'un événement historique ou encore attestant d'une évolution significative.

Il est bon de mettre à la disposition des chercheurs la documentation constituée à la suite de travaux de restauration, de conservation ou de fouilles, indique-t-on également.

VICTOR OLIVET

Société anonyme

Entreprise de bâtiments et de travaux publics

GENÈVE

38, rue du Nant
Tél. 36 63 10 (3 lignes)



Lausanne

Rue Saint-Martin 3
0 2345 67

Morges

Rue Saint-Louis 4
0 7137 64

Ami Boulaz

Société anonyme

Chauffages tous systèmes

Genève

Rue de Hesse 1
0 26 26 93

La meilleure
PORTE ISOLANTE
avec joints automatiques
Système EICHENBERGER Brevet +
PORTES NEUVES OU EXISTANTES TRANSFORMÉES

MENUISERIE Max Locher
Lausanne Ch. du Levant 157 Tél. 28 68 62

ÉLECTRICITÉ

E. WEBER

Grand choix d'appareils ménagers et lustrierie

LAUSANNE Saint-Roch 40 TÉLÉPHONE 25 43 25



XYLAMON

protège vos charpentes et meubles contre tous les parasites du bois

L. Guggisberg

Conservation du bois
Lausanne

Des problèmes techniques sont ensuite précisés et analysés, constituant avec toutes les clauses contenues dans le texte un véritable instrument de travail pour les architectes du monde entier, spécialement pour ceux des pays en voie de développement, grâce aux connaissances qu'ont su acquérir en ce domaine leurs confrères européens.

«La conservation et la restauration des monuments remarque-t-on, constituent une discipline qui fait appel à toutes les sciences et toutes les doctrines.»

Cet art difficile ne se conçoit évidemment que sous l'autorité de l'architecte réellement spécialisé dont la mission est à la hauteur des connaissances.

Ce texte sera transmis à l'UNESCO, pour qu'il puisse être, après nouvel examen, recommandé aux Etats membres et qu'il devienne la charte effective des gouvernements responsables.

Enfin, le congrès a décidé de la constitution du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) devant promouvoir la création de centres de documentation nationaux, de faire connaître les techniques les plus modernes dans le domaine de la restauration et de la protection des monuments. L'ICOMOS sera doté de statuts s'inspirant de ceux du Conseil international des musées.

Renseignements commerciaux

Hoval et l'évolution des chaudières à gaz

La VI^e Journée internationale **Hoval** a eu lieu à La Haye. Les dirigeants des différentes firmes européennes s'occupant de la fabrication et de la vente des produits Hoval y participaient. Il ressort de ces échanges de vues que la propagation des chaudières et des régulations Hoval continue de se développer de façon très réjouissante dans chaque pays; les ventes atteignent jusqu'à 40% du marché total en chaudières.

Cette journée était consacrée aux différents problèmes de la combustion du gaz. Ce thème revêt une importance toute particulière par suite des découvertes importantes de gaz naturel en Hollande et en Allemagne du Nord. On peut d'ores et déjà escompter qu'une chaudière à gaz Hoval apparaîtra dans un avenir assez proche sur le marché, chaudière qui, par sa conception technique, ouvrira de nouvelles voies.

Revêtements et carrelages

Saxopan s.a.

Menuiserie intérieure préfabriquée

Neuchâtel - Pierre-Grise 9
Tél. (038) 4 12 42

**Ferblanterie
Couverture
Installations sanitaires modernes**

ANDENMATTEN & C^{ie}

Maitrise fédérale eau et gaz
X. EUGSTER, dir.

LAUSANNE Paleyres 5

Tous combustibles
Bois - Charbon

HUILE DE CHAUFFAGE

toutes qualités, aux meilleures conditions

**Société coopérative de consommation
de Lausanne et environs**



Service des combustibles
Rue du Simplon 49 - Renens - Tél. 34 47 82



G. Tonello chapes spéciales

Lausanne Rue de Genève 79 Tél. (021) 24 22 58